No 135 — 26me ANNÉE — Numéro : 10 centimes — JEUDI 25 NOVEMBRE 1926

# JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
## ET DE SION
### ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION — Téléphone No 46

ABONNEMENT:

| | Un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Suisse | 8.— | 4.50 | 2.50 |
| Etranger (envoi par No) | 24.— | 13.— | 7.50 |
| (env. 3 No de la semaine) | 19.— | 11.— | 6.50 |
| Bulletin officiel | 4.60 | 2.25 | 1.20 |

Cpte de chèques postaux No II c 84

ANNONCES: (Corps 8)

| | Canton | Suisse | Etranger |
|---|---|---|---|
| La ligne ou son espace | 0.25 | 0.30 | 0.35 |
| Réclame | 0.60 | 0.60 | 0.60 |

S'adresser à ANNONCES-SUISSES S. A. ou au bureau du Journal.

## Perdu

un **face à main** (lorgnon). Le rapporter au bureau du journal.

## AVIS

Nous répétons aux lecteurs du journal qui demandent des renseignements concernant les annonces, que l'Administration du journal ne peut pas répondre, si ces demandes ne sont pas accompagnées de fr. 0.30 pour la couvrir de ses frais.

L'ADMINISTRATION

**Offres et demandes d'emplois**

## Jeune fille

pouvant coucher chez elle et disposant des après-midis du mardi, jeudi et journée de dimanche (évent. toutes les après-midi) est demandée de suite pr. garder des enfants.

*S'adresser au bureau du Journal.*

On cherche une place comme

## Sommelière

ou fille de salle.

*S'adresser au bureau du journal.*

## Apprenti boissellier

Jeune homme catholique, fort et robuste, trouverait place chez J. Déglise-Pochon, Boisselier, Payerne.

A la même adresse on achèterait planche de tilleul 1er choix sec. épaisseur 27, 30, 60 mm.

## A vendre

5 toises de fumier de vaches. S'adr. Fournier Fçois., Bramois

## A VENDRE

Jardin arborisé de 200 toises environ, situé sous la Gare. S'adresser à Antoine Schmelzenbach, St-Georges, Sion.

On cherche à reprendre de suite

**un**

## Café-restaurant

à Sion et environs. Faire offres par écrit à Annonces-Suisses S. A., Sion.

## Paille pressée
## Scories Thomas

par wagon et au détail.

**Gustave Dubuis, Sion**

Téléphone 140.

## A LOUER

tout de suite ou date à convenir: **BOULANGERIE** et **MOULINS.**

*S'adresser au bureau du Journal.*

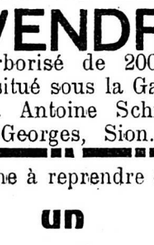


Machines à coudre marque universelle très bonnes conditions, réelles garanties. **Métrailler François,** représentant, **Bramois.** Dépôt à Sion: **Grenette, Lugenbuhl, meubles.**

**Timbres en caoutchouc et en métal en tous genre**

TAMPONS

**Marc GESSLER, Sion**

FABRIQUE DE CHALETS

## Winckler & Cie Fribourg

Prix bloc-forfait très avantageux. Projet et devis à disposition. Renseignements gratuits et sans engagement. Références de 1er ordre dans chaque région.

L'entreprise spécialisée depuis de longues années peut offrir à sa clientèle, ce qui se fait de mieux comme confort et solidité dans des constructions d'une architecture irréprochable. Les bois choisis avec un soin tout spécial sont entièrement travaillés dans nos ateliers.

Le temps est maintenant venu de se procurer un

**Fourneau-condensateur**

## VULKAN

qui reste le plus longtemps chaud et chauffe une chambre en 10 minutes, économise plus de

**40%**

de combustible et se paye en une année. S'obtient avec ou sans four. Meilleures références et certificats. En vente dans les Magasins de fers, de chauffage et installations analogues.

**Fabrique d'appareils de bains et de lessiveries**

**M. BETTENMANN FILS**

**ZURICH 6,** Téléph. Hott. 22,85

et **SUHR** près Aarau

## Escargots

sont achetés à bon prix. Faire offres avec quantité à M. J. **Maendly-Pasquier, Palézieux Gare.**

## CASINO DE SION

Dimanche, matinée à 14 h. 30

—— **Pour la première fois à Sion** ——

## Gala de la Chanson Francaise

(en costumes du temps)

SPECTACLE DE FAMILLE

Prix des places: 4 fr. 40 et 3 frs. 30, tous droits compris.

Location d'avance au Grand-Bazar et billets à l'entrée

## Salle du Casino

Le Samedi 27 novembre, à 20 h., aura lieu une

## CAUSERIE

**sur le Club suisse des Femmes alpinistes**

(C. S. F. A.)

donnée par Mlle El. Borel, présidente centrale et agrémentée de

## Chant de l'Alpe

de Mlle M. Seinet, cantatrice et trésorière centrale, en vue de la création d'une Section à Sion

Invitation cordiale à toutes les dames et jeunes filles aimant la montagne et les courses.

**DIMANCHE 28 NOVEMBRE, 14 h. ½**

**Au Grand Hôtel de Sion**

## Grand Bal

**Organisé par le Foot Ball club de Sion**

— **Invitation cordiale** —

## Chacun désire le bonheur et la santé

Pour cela, buvez régulièrement au déjeuner du café de malt Kathreiner Kneipp! Il est très sain pour les enfants et adultes et vous fait faire des économies.

*Du café que vous boirez, dépendra votre santé!*

**ABONNE-VOUS AU**

## „Journal et Feuille d'Avis du Valais"

## Baisse des cotons

**Vente sensationnelle de tissus**

## aux Magasins E. Géroudet & Fils, Sion

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Cotonnes** | tabliers 100 cm. dessins nouveautés, | le m. | **1.20** |
| **Satins** | dégravés 100 cm. qualité garantie | le m. | **1.50** |
| **Flanelle** | coton, rayée, dessins nouveautés | le m. | **1. —** |
| **Oxford** | à carreaux pour chemises | le m. | **-.90** |
| **Flanelle** | rayures, pour lingerie | le m. | **-.60** |
| **Tabliers** | cuisine, façon fil | le m. | **1.50** |
| **Bazin** | blanc, rayures, 120 cm. | le m. | **1.95** |
| **Toile** | écrue 150 cm., belle qualité | le m. | **1.90** |
| **Coutil** | matelas, bonne qualité, | le m. | **2.60** |
| **Cotonnes** | tablier 150 cm., qualité ménage | le m. | **2.10** |
| **Toile** | mi-fil pour drap, qual. sup., 180 cm. | le m. | **3.90** |
| **Toile** | blanchie pr. lingerie, | le m. 0.90, 0,80 | **-.70** |
| **Madapolam** | pr. lingerie, la pièce de 10 m. | | **9.90** |
| **Schirting** | pr. lingerie, la pièce de 10 m. | | **10.90** |
| **Chemises et pantalons** | pr. femmes, jolies et bonnes toile garnitures broderie, | la pièce | **3.20** |

**GRAND CHOIX DE BAS POUR DAMES, PRIX REDUITS**

## La Centrale

de la

## Sauvagine

à **YVERDON**

avise Messieurs les Chasseurs et taupiers qu'elle paie plus cher que partout ailleurs **les peaux de renards, fouines, martres, putois, blaireaux, chats, lièvres, lapins et taupes d'hiver.** Apportez-les ou envoyez-les par la poste, le règlement se fait au retour du courrier.

**Alfred REYMOND, YVERDON**

**Téléph. 1.55 et 2.19.**

## Comptabilité

à fiches. Méthode moderne

**Elite**

Démonstration gratuite

On se rend à domicile

**Fiduciaire Romande, Tél. 136**

G. Dupuis, Martigny

Pour la **fraîcheur juvénile** du teint ainsi que contre les impuretés de la peau n'employez que le **savon au**

## Lait de Lis

**Bergmann**

Marque: **Deux mineurs** et complétez par la **Crème au lait de lis**

**« DADA »**

| | | |
|---|---|---|
| Pharm. | Maurice Allet | Sion |
| » | J. Darbellay | » |
| » | Dr A. de Quay | » |
| » | C. de Torrenté | » |
| » | P. Zimmermann | » |
| Drog. | Gustave Rion | » |
| » | J. Reichenberger | » |
| » | A. Tarelli | » |
| Coiffeur | E. Furter | » |
| » | Ch. Ganter | » |
| Epic. | J. Favre | » |
| Pharm. | Maurice Allet | Sierre |
| » | E. Burgener | » |
| » | de Chastonay | » |
| Drog. | A. Puippe | » |
| L. | Tonossi, négt. | » |
| Autino & Rey, négt. | | Chippis |
| Odile | Zufferey, négte | » |
| Drog. | Jean Calpini, | Martigny-V. |
| Pharm. | E. Burlet | Viège |
| W. | Kaempfer, négt. | » |
| Konsum-Verein | | St-Niklaus |

## ZYP

**Produit indispensable pour** les nettoyages

La meilleure aide de la ménagère pour les lavages et nettoyages

Emploi très économique et absolument inoffensif

La bouteille fr. 2,50 suffit pour 1200 l. d'eau

## ZYP

En vente seulement chez

**ETIENNE EXQUIS**

**SION**

## Cherchez-vous un emploi ?

Adressez-vous donc aux ANNONCES-SUISSES S. A.

**Grand-Pont,** SION, **Grand-Pont**

En face de la Grande-Fontaine

## Cailler

Chocolat au lait

**On le goûte... et on l'adore**

**Qui en mange en veut encore**

## Lits de camp

L'Entreprise des travaux de Barberine met en

## vente de liquidation

150 lits de camp, usagés, composés de: 1 lit en fer avec sommier métallique à ressorts, 1 matelas crin animal mélangé tampico, 1 oreiller, 2 draps, 2 couvertures mi-laine, 1 fourre couleur, de Frs. **35.— à 45.— le lit complet,** franco gare Cully (Vaud) contre remboursement.

S'adresser à **Martin, Baratelli & Cie,** à **Lausanne,** Ch. des Croix-Rouges 55, téléphone No 22,35.

*exécution soignée*
*bon goût, confort.*

*Reichenbach frères et Cie*
*Fabrique de meubles*
*Sion*

Demandez nos prix pour lames sapins, planchers, plafonds

**extra bon marché**

## Boucherie Rouph

**Rue de Carouge 36 — GENEVE — Rue de Carouge 36**

Téléphone Stand 2059

Expédie par retour du courrier:

| | | |
|---|---|---|
| **Bœuf à rôtir** | de fr. 2.50 à | 2.60 |
| **Bouilli depuis** | | 2.20 |
| **Graisse de Rognon** | | 1.50 |
| **Cuisse ou derrière pour saler** | | 2.20 |
| **Viande désossée** pour charcuterie | | 2.20 |

## N'hésitez pas...

Si vous avez quelque chose à

## vendre

ou à

## acheter

Adressez-vous aux **ANNONCES-SUISSES S. A.**

**18 Grand-Pont —— SION —— Téléphone 224**

qui feront le nécessaire aux meilleures conditions.

# Chronique de la ville fédérale

(De notre correspondant part.)

Au risque de me répéter, ce que mon âge excuserait peut-être, mais au détriment de mon amour-propre, il faut bien que je vous parle encore de la candidature Grimm au Conseil National. Car c'est, avec — très loin derrière — le monopole du blé, le grand sujet des conversations dans le « monde fédéral ».

L'apathie est, certes, notre principal défaut et ce n'est pas à tort que nous passons dans le monde pour ne pas nous distinguer par une extrême vivacité d'esprit. A cet égard, plus qu'à tout autre, le Parlement est singulièrement représentatif de la mentalité populaire. Mais ce manque d'initiative n'empêche pas le peuple suisse de vibrer pour toute cause belle et juste, dès qu'on lui en a donné le signal. Le moteur helvétique, si l'on nous passe une comparaison très moderne, est froid au départ, mais, une fois qu'on l'a mis en marche, il « donne » de toute sa puissance, qui est considérable. Naguère encore, personne ne s'indignait à l'idée que Robert Grimm, révolutionnaire quasi proessionnel, un des artisans principaux de la grève de 1918, agent assez suspect de la « paix séparée » de la Russie, allait passer de son fauteuil de vice-président à celui de président du Conseil national.

Aujourd'hui, grâce à l'impétueux élan de quelques patriotes énergiques, on s'avise que ce serait là un défi à toutes nos traditions, un désaveu de tous nos principes, un acte qui maculerait ce drapeau suisse — dont nous sommes si fiers sans avoir rien fait par nous-mêmes pour justifier cette fierté — d'une tache indélébile.

Hier encore, cette élection était toute naturelle; aujourd'hui elle serait inconcevable, ignominieuse, insupportable pour notre fierté nationale.

Nous nous sommes efforcés, dans nos précédentes chroniques, d'étudier objectivement la question sous ses deux faces.

Répétons que si l'on veut observer à la lettre les traditions — les jeunes traditions — parlementaires et les principes de la Représentation proportionnelle, Robert Grimm doit être élu président du Conseil national, du moment que les socialistes, dont c'est le « tour de présidence » l'ont choisi pour leur champion.

Que si, en revanche, on veut obéir à l'esprit des traditions démocratiques dont nous nous faisons gloire, il est juste d'écarter du poste suprême un homme qui a toujours employé ses incontestables talents à attaquer la patrie telle que nous la concevons.

Mais il me paraît que l'admirable élan de passion patriotique qui a soulevé nos confédérés romands et qui bientôt a déferlé au-delà de la Sarine, risque de les entraîner trop loin. Dépasser le but, c'est manquer à la cause. Et je trouve — peut-être vais-je scandaliser quelques lecteurs? — que le pathos qu'on dépense à propos de la grippe est vraiment exagéré. On va jusqu'à dire que c'est Grimm qui a répandu sciemment la grippe dans nos troupes .

Certes, Grimm a été un des principaux auteurs de la grève générale qui a forcé à mobiliser et à concentrer nos troupes de telle manière qu'elles ont été plus aisément atteintes par le fléau dévastateur.

Mais cela n'autorise pas à dire que Grimm et ses amis ont appelé le fléau à leur aide.

Je tiens que de semblables hyperboles nuisent à une cause plus qu'elles ne lui sont à profit.

Grimm et son soviet d'Olten ont fait — et voulaient faire — au pays bien assez de mal pour qu'il ne soit pas nécessaire d'appeler la grippe à la rescousse.

Cela dit parce qu'il nous paraissait juste de le dire, convenons que si la «Société bourgeoise » qui, quoi qu'on dise, possède encore l'immense majorité dans notre cher pays, prétend ne pas se laisser abattre comme agneaux chez le boucher, elle fait preuve de la plus élémentaire prudence en refusant de donner la couronne et la sonnette présidentielles à l'un de ses ennemis les plus francs et les plus dangereux par ses qualités mêmes et ses très réels talents.

Dans la « Nouvelle Gazette de Zurich », M. A. Meyer, conseiller national, a fort bien résumé la situation en disant en substance qu'il faut tenir compte du mouvement populaire qui se manifeste, et qui montre que le peuple suisse considère que le président de l'Assemblée fédérale est représentatif de la nation comme du Parlement, et que partant, le pays a son mot à dire dans son élection.

Rappelons que, dans ces conditions, le maintien de la candidature de M. Grimm par le parti socialiste prend l'allure d'une déclaration de guerre.

On se souvient qu'en décembre 1924 on avait déjà parlé de lui pour la vice-présidence, alors que pourtant c'eût été le tour d'un Romand. La Chambre était tombée d'accord sur le nom d'un outsider, M. Hofmann, représentant le petit parti de la politique sociale. L'année dernière, ce n'était qu'au second tour de scrutin, et tout juste à la majorité nécessaire, que M. Grimm avait passé à la vice-présidence. Cette fois-ci l'honneur du parti socialiste est engagé, et ceux-là même qui ne sont pas grands amis du camarade Robert tiendront à lui donner leur voix par esprit de solidarité.

Le monopole du blé aura eu la propriété singulière de refaire une virginité au glorieux captif de Blankenburg. On voit, en effet, M. Grimm prêcher, à côté de ces conseillers fédéraux qu'en 1918, il eût fait incarcérer dès le premier jour en attendant mieux. L'autre jour, c'était à Lyss. L'organisateur de la réunion, ne doutant de rien, voulait faire parler les deux orateurs dans une seule et même salle. On ne sait pas si M. Scheurer, chef du Département militaire, était consentant. Toujours est-il qu'il fallut les protestations de la presse pour faire comprendre aux intéressés l'inconvenance de cet acte. Dimanche, M. Grimm parlera à côté de M. Schulthess, sur le même sujet.

On peut tenir pour assuré que si le monopole est voté, ce sera pour l'élection de M. Grimm un atout de la plus grande valeur: Sur les ailes de ce triomphe de l'étatisme, il votera au poste qu'il convoite.

On remarquera, en effet, que si tout le monde est d'accord sur la nécessité de porter secours aux agriculteurs et d'encourager la culture du blé, le monopole proposé et le système proposé par les partisans de l'initiative « sans monopole » sont identiques quant au résultat de leur action. Dans un cas comme dans l'autre, le paysan sera assuré de pouvoir vendre ses produits à un prix rémunérateur, et de recevoir une prime à la mouture. Seulement, le monopole nous vaudra une formidable machine bureaucratique, qui nous coûtera fort cher, et qui, plus est, nous mettra le doigt dans l'engrenage des monopoles (il en est de tout prêts qui n'attendent dans la coulisse que le moment d'entrer en scène) et nous acheminera vers l'impôt direct fédéral, but préféré des ambitions socialistes. Car enfin, on nous dit que le monopole permettra de vendre le pain à bon compte au consommateur, et d'un autre côté on affirme aux paysans qu'il aura pour résultat de les mettre à même de vendre plus cher leurs céréales. Il faudra donc bien que quelqu'un paie la différence. Et qui sera ce quelqu'un, je vous prie, si ce n'est l'Etat, c'est-à-dire nous tous, contribuables?

C'est donc le principe socialiste très nettement appliqué.

Nous ne méconnaissons pas, répétons-le, la nécessité de porter secours à l'agriculture. Mais, en regardant les choses de près, nous en venons à nous demander si la solution sans monopole ne présente pas les mêmes avantages que le monopole, sans avoir ses gros inconvénients d'ordre économique et social.

Il n'est donc pas téméraire d'associer au monopole le nom de celui qui aura été un de ses plus ardents défenseurs, et de dire que le succès du monopole, le 5 décembre, précéderait l'avènement, le lendemain, de M. Grimm à la présidence de l'Assemblée fédérale.

Et cela ne laisse pas de donner à réfléchir.

*R. E.*

# LETTRE VAUDOISE

(De notre corr. part.)

Aux beaux jours de l'été de la St-Martin succède un temps sombre et pluvieux. Hélas, il reste encore tant de travaux à terminer dans la campagne et spécialement dans le vignoble, dont la remise en état après les désastres occasionnés par l'orage du 4 juillet demande un gros et constant effort. L'hiver sera même trop court pour le vigneron occupé déjà maintenant à remonter péniblement les terres pour combler les profondes ravines.

Grâce à la charité et à l'entr'aide de tous les citoyens, une grande partie du coût de ces travaux complémentaires pourra être couvert par les collectes ordonnées et effectuées, dans chaque commune du Canton, par décision du Conseil d'Etat.

Malgré la mévente des vins et l'avenir incertain, le vigneron ne se laisse pas décourager et attend patiemment, tout en continuant son dur labeur, que les temps deviennent meilleurs,. Le vin, lui aussi, attend dans les caves, et espérons qu'au printemps il s'écoulera, apportant à son propriétaire avec un gain lucratif, un courage nouveau.

Une deuxième question qui donne beaucoup à réfléchir aux autorités est la crise laitière qui sévit si fortement dans le canton. Aussi, une Commission consultative, constituée par le Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, a siégé, dernièrement, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Porchet, chef du Département, pour examiner les moyens de remédier, tout au moins partiellement, à la crise laitière.

L'assemblée comptait des représentants de tous les milieux, producteurs de lait et éleveurs, organisations laitières, fromagers, hôteliers, cafetiers, restaurateurs et consommateurs.

Les objets à l'ordre du jour étaient groupés sous les titres suivants:

I. Recherche de nouvelles utilisations du lait;

II. Recherche des moyens propres à augmenter la consommation des produits laitiers du pays;

III. Recherche des moyens propres à augmenter la consommation du lait dans les familles;

IV. Recherche des moyens propres à augmenter la consommation du lait dans les établissements.

Le Département de l'Agriculture et du Commerce reprendra chacune des très nombreuses propositions et suggestions présentées et les soumettra aux associations intéressées pour étude des possibilités de leur réalisation pratique. Après quoi il cherchera à coordonner l'action réciproque et convergente des groupements s'occupant de la production, transformation et consommation du lait et de ses dérivés pour tenter d'atténuer les conséquences de la crise laitière dans le canton.

Dans toutes les communes du canton des conférences sont données en faveur du maintien du monopole des céréales et afin d'éclairer les citoyens sur l'importance, pour l'agriculture suisse, de la votation du 5 décembre prochain.

Sous les auspices de la Chambre vaudoise de l'Agriculture, une grande « Journée vaudoise du Blé » fut organisée, dimanche 21 courant, au Casino de Montbenon.

Les très nombreux participants, autant campagnards que citadins accourus de toutes les parties du canton ont eu le privilège d'entendre deux superbes exposés dus au talent si sûr et si capable de MM. le Dr Laur et Dr Porchet, Conseiller d'Etat.

Convaincue que le maintien du monopole des céréales est le seul moyen possible pour encourager, dans le pays, la culture des céréales, l'assemblée vota, à l'unanimité, une résolution tendant à concentrer toutes les forces pour faire triompher, le 5 décembre, le maintien du monopole du blé.

La future nomination du sieur Grimm à la présidence du Conseil national soulève dans le canton un sursaut d'indignation.

Tous les partis de l'ordre, les sociétés d'officiers, de sous-officiers, etc., protestent, par la voie des journaux et adjurent leurs représentants aux Chambres fédérales de combattre avec la dernière énergie, l'élection de Grimm à la présidence du Conseil national.

*C.*

# Canton du Valais

## DECISIONS DU CONSEIL D'ETAT

* Le Conseil d'Etat homologue les statuts de l'alpage de Loze, sur Conthey.

* Il approuve le texte de la circulaire adressée par le Département de Justice et Police aux notaires et aux teneurs des registres de l'impôt. Pour les aviser que, dans les communes où le Registre foncier a été mis en vigueur, aucun acte translatif de propriété immobilière ne peut être stipulé si ce n'est sur la base d'un extrait du registre foncier établi par le Conservateur de l'arrondissement dont dépend la commune où est située l'immeuble.

* M. Clausen Gaspard, de Mühlibach, à Sion, est nommé chef de l'atelier des cordonniers au Pénitencier cantonal.

* Ensuite d'examens satisfaisants, il est délivré le diplôme d'avocat à MM. Coquoz Roland, à Martigny, Pacozzi Armand, à Brigue, Plattner Joseph, à Brigue.

* Mlles Anna Ebiner, à Sion, sage-femme diplômée de la maternité de Genève, Cécile Duc, de Chermignon, sage-femme diplômée de la maternité de Lausanne, sont autorisées à exercer leur profession dans le canton.

### BOUVERET — La nouvelle gare

Les fondements pour la nouvelle gare du Bouveret sont posés et les travaux se poursuivent avec activité. Si le temps le permet si rien ne vient entraver l'ouvrage des ouvriers, le sapin traditionnel flottera sur l'édifice à Noël.

### VIEGE — Une auto contre un passant

Samedi dernier, dans la soirée, l'employé aux C.F.F., Truffer, domicilé à Viège, a été atteint par une automobile sur la route entre Viège et Stalden et si gravement blessé qu'il a dû être transporté d'urgence à l'hôpital régional de Brigue. On doute de son rétablissement.

### LA ROUTE DU SIMPLON EST FERMEE

(Inf. part.) Les voitures ont passé pour la dernière fois la route du Simplon, le 18 novembre. On signale 40 centimètres de neige sur le col et les traîneaux circulent de Bérisal à Simplon-Village.

### ARDON — La gare prend de l'importance

La gare d'Ardon, qui était, jusqu'à présent, station de 3me classe, a passé au rang de 2me classe.

### MURAZ — Un incendie dans la forêt

Un incendie s'est déclaré vendredi vers 7 heures 30 du matin, dans les forêts à châtaignes de Muraz. L'élément destructeur se propagea rapidement, grâce à un vent violent, mais l'intervention des pompiers de la localité eut raison du feu.

Les causes probables de l'incendie sont imputées à des ramasseurs de châtaignes qui n'auraient pas éteint complètement leur feu traditionnel.

### SAAS-FEE — Le voyage d'un ballon d'essai

Un ballon d'essai, lâché à St-Etienne (Département de la Loire, France) le 14 courant, a été découvert à Saas-Fée le 17. Il s'agit d'un concours organisé par une société de St-Etienne, à la tête de laquelle se trouve le journaliste Poiron, auquel un rapport a été adressé.

### STALDEN — Les méfaits de la pluie

A la suite de pluies torrentielles, une partie du canal d'amenée de l'usine de la Lonza a été emportée, le 20 nov., sur une longueur de 20 à 60 mètres. Cet accident survenu entre Stalden-Ried et Eisten constitue une perte sensible pour la dite société qui se verra probablement contrainte d'établir sur les lieux un nouveau tunnel.

### UN EBOULEMENT SUR LA LIGNE DU SIMPLON

La ligne du Simplon est obstruée à la suite d'un éboulement qui s'est produit entre les stations de Beuri et de Vogogna (Italie). Les trains empruntent la ligne Novaro-Domodossola.

### ARBAZ — Nouveau président

M. Savioz, ancien président de la commune d'Arbaz, vient d'être remplacé par M. Célestin Bonvin.

Le monopole du blé

# Les deux sons de cloche

Il arrive dans les matchs de boxe que l'on déclare les deux adversaires égaux aux points après un combat magnifique. L'assistance alors les acclame l'un et l'autre dans un même élan d'enthousiasme et l'arbitre s'éponge. Eh! bien, nous avons eu un peu cette impression l'autre soir, en écoutant les arguments de MM. Evéquoz et Bolle pour ou contre le monopole du blé. Tous deux parurent à tour de rôle remporter la victoire, mais chacun finalement resta sur ses positions et le public s'en retourna perplexe.

M. Bolle eut des attaques dangereuses. Ses directs mirent à plusieurs reprises le public en haleine, mais M. Evéquoz ne se laissa pas désarmer et répliqua avec force.

Ou', c'est bien cela, si le premier avait l'habileté du Carpentier des bons jours, le second possédait la puissance de Dempsey, mais il ne parvint pas néanmoins à s'affirmer vainqueur.

Et maintenant que je pense à cette joute splendide, je ne puis m'empêcher de féliciter indistinctement les deux champions, sans oublier de remercier M. Dufour, un arbitre consciencieux qui accorda un round supplémentaire de deux minutes aux combattants.

## La Conférence de M. Bolle

M. Bolle, conseiller national, monte à la tribune. Ses yeux expressifs pétillent de malice et son sourire est prometteur: « Messieurs, je n'ai pas l'habitude de casser les vitres, je parlerai donc sans éclats de voix, vous exposant ce que je crois être la vérité. Le problème du blé dépasse en importance tous les autres, c'est une des questions les plus complexes de la politique suisse depuis 1874. En toute bonne foi l'on peut être partisan de l'une ou l'autre des deux solutions: le monopole ou l'initiative ».

Avant d'aller plus loin, l'orateur tend la main à son adversaire: « C'est un honneur pour moi, lui dit-il, de vous avoir comme contradicteur, j'en suis même un peu humilié, car vous êtes connu pour votre éloquence et je l'admire ».

Ce sera donc une lutte loyale à laquelle nous assisterons, point de gros mots ni de personnalités, mais des idées:

### Il y a monopole et monopole

M. Bolle ne veut pas refaire l'historique de la question, il en esquisse à grands traits les phases principales:

En 1914, la Suisse conclut un traité avec la France et l'Allemagne au sujet des céréales destinées à la Confédération. En 1915, l'Etat dut s'occuper définitivement du blé. Ce fut donc, au début, une mesure d'ordre militaire qui rendit à l'agriculture des services indiscutables. Mais le projet que l'on soumettra au peuple, le 5 décembre, n'est plus le même. Les partisans du monopole disent: « Vous voulez le remplacer par une initiative vouée d'avance à l'insuccès. Nous tenons le monopole; un tien vaut mieux que deux tu l'auras ».

Or, cette prétention est inexacte. Ils ne tiennent rien du tout, Ce qu'ils présentent n'a rien de commun avec ce qui existe, il s'agira maintenant d'un monopole parlementaire; la loi règlera l'application de ses principes, il n'est pas possible d'annoncer aujourd'hui ce qu'il sera en réalité.

« La loi règlera l'application de ses principes », tel est le texte. Et cela signifie que des modifications pourront être apportées après que le peuple se sera prononcé. Rien ne permet d'affirmer que nous allons vers des temps meilleurs.

### Le monopole actuel

D'ailleurs, le monopole actuel n'est pas le rêve, n'exagérons pas ses mérites. On prétend qu'il a contribué à l'augmentation de la surface emblavée, or c'est faux. Durant les premières années il eut à cet égard une influence heureuse; depuis 1909 ce fut le contraire. En 1918, la surface emblavée était de 115,000 hectares, en 1918, elle n'est plus que de 95,000 hectares et ce chiffre dégringola encore.

### Le prix du pain

Les partisans du monopole prétendent qu'il favorisera le pain à bon marché, les autres soutiennent le contraire. Il est inutile de s'attarder trop longuement à examiner ce sujet, cependant il saute aux yeux tout de même que le prix du blé, sous l'influence du monopole, fut, en moyenne, plus élevé que sur le marché international. Jusqu'en 1920, les prix semblent égaux, mais la Confédération vendait alors le blé au-dessous du prix de revient. A partir de 1921, les prix de la régie accusent une énorme différence avec les autres prix. Alors que le blé se vendait à 30 ou 40 sur le marché international, la Confédération le délivrait à 60! En 1926, pour les deux premiers semestres écoulés on obtient 33,55 pour le marché international et 39,77 pour la Confédération. Après ces constatations, il est permis d'affirmer qu'avec le monopole, le prix du pain, loin de diminuer, augmentera. S'il faut des preuves en voici une: en janvier 1926 on libéra les blés durs du monopole; résultat: une baisse instantanée.

### La Confédération fait des affaires

Pour avoir vendu le pain à un prix inférieur la régie a fait une perte de 95 millions jusqu'en 1923. Ensuite, elle s'en tire à peu près. Or, le blé est plus cher que celui du commerce privé et les résultats pas brillants.

### Des objections

Si vous rejetez le monopole, déclarent ses partisans, un trust mondial des céréales se formera. Ça, c'est le gros argument, le 420! A l'examen, il ne porte pas. Il n'y a jamais eu dans l'histoire de trust mondial des céréales, celui qu'on nous promet pour 1927 n'est pas à craindre. Le blé est une matière intrustable. Mais admettons, mon Dieu, qu'on parvienne à réaliser un trust, admettons cette impossibilité. Veuillez me dire, alors, en quoi le monopole suisse pourrait l'entraver, puisque notre production nationale entre pour ½% dans la production mondiale? Nous serions bien obligés de nous soumettre aussi.

On nous menace aussi d'un trust national de la farine, M. Laur brandit cet épouvantail. Là encore, nous aurions tort de nous inquiéter outre mesure. Jamais les importateurs de blé suisses n'arriveraient à s'entendre. Mais admettons pourtant qu'ils y réussissent. Si leur prix était trop élevé, immédiatement un autre trust se formerait en vertu même de la loi de la concurrence. Un trust ne serait exclusif que si la Confédération lui donnait son appui. Il dépendrait des organisations multiples.

### L'aide à l'agriculture

M. Bolle continue son exposé. Aucun secret de la polémique ne lui échappe et l'on regarde M. Evéquoz, qui attend, très calme, très sûr de ses moyens, le moment de répondre.

« Il est faux, s'écrie l'orateur, de répéter que si le monopole ne passe pas, c'est la ruine de l'agriculture. Je suis d'avis de la protéger et je parlerai dans ce sens ».

Les céréales représentent simplement le 2,74% des produits vendus par les agriculteurs. Ce chiffre serait diminué si nous ne découvrions aucune autre solution que celle qu'on nous propose, mais jamais on ne parviendrait à le supprimer tout à fait. Donc, sur ce point, nous ne risquons pas grand'chose à repousser le monopole.

### L'initiative

Il ne suffit pas de détruire, il faut proposer un autre projet et voilà pourquoi nous vous présentons l'initiative. Elle a recueilli 70,000 signatures, sans propagande, alors qu'elle était combattue vertement par le Dr Laur et les organes agricoles. Si le monopole est rejeté, on ne pourra pas enlever tout appui à l'agriculture, il faudra bien se résoudre à adopter l'initiative. Elle dérive du message fédéral de 1924, que repoussa la commission, et elle comprend trois clauses:

1. La Confédération devra faire des réserves de blé;

2. Elle devra assurer au paysan suisse la vente de son blé;

3. Pour 6 vagons de blé que l'importateur prend à l'étranger il est obligé d'en acheter 1 dans le pays.

Comme une quantité de paysans gardent leurs produits pour leur propre usage, la carte de mouture (5 ou 8 frs. pour 100 kgs.) sera maintenue. On objectera que, pour qu'il en soit ainsi, de l'argent sera nécessaire, donc il en résultera une élévation du droit d'entrée et une augmentation du prix du pain de 0,7 cts. ou 1,2 cts. Or, si le commerce reste libre, les importateurs auront des prix inférieurs à ceux de la régie.

### L'aide aux régions montagneuses

L'initiative tiendra compte de l'intérêt des régions montagneuses. Les partisans du monopole affirment que seul leur projet pourrait le faire. C'est faux, rien dans leur texte ne permet de promettre monts et merveilles, ni de fixer dores et déjà les prix de faveur dont parlent certains journaux. La Régie s'obstine, par exemple, à importer par Bâle pour le Valais, alors que la ligne du Simplon constitue une voie naturelle; l'initiative en profiterait, d'où une compensation aux envois franco à domicile. Mais enfin, ces considérations demeurent secondaires, il s'en trouve d'autres d'un ordre plus élevé, et ce sont:

### Les considérations politiques

Le monopole du blé constitue une solution socialiste. Naine ne sait pas très bien s'il s'agit là « du mariage de raison, des fiançailles ou du simple tour de valse avec les agrariens », d'aucuns craignent des querelles de ménage, M. Schulthess les tranquillise: « On trouvera, assure-t-il, cette bonne petite ligne moyenne qui permettra de mettre tous les gens d'accord ». Et quelle sera-t-elle, sinon la loi que façonneront les partis politiques! Il sera interdit à la Régie d'accumuler des bénéfices? J'te crois!... il ne lui sera pas défendu pourtant de multiplier les pertes... Les représentants des diverses classes économiques essayeront de tirer le duvet chacun de leur côté, et les luttes s'aggraveront entre agrariens et socialistes. Les premiers seront jugés responsables de l'augmentation du prix du pain, les seconds auront le beau rôle et prêcheront le retour à des prix inférieurs. car il n'y a pas de pain à bon marché sans du blé à bon marché, et ce blé ce sera les agriculteurs qui devront le fournir à des prix les plus bas possibles, s'ils ne veulent pas s'aliéner le corps électoral ouvrier.

On voit cette hérésie: les partis économiques remplacent de plus en plus les partis politiques, il en résulte une augmentation des compétences économiques de l'Etat, c'est le règne de l'étatisme qui commence. Chaque corporation, chaque groupement, exige des subventions et fait, sans s'en apercevoir, le geste inélégant des habitants de la fosse aux ours qui demandent des carottes au public.

Ce que nous combattons dans le monopole c'est le droit exclusif pour l'Etat d'importer les blés.

### Où Jaques-Dalcroze intervient...

M. Bolle termine avec le sourire comme il a débuté: « Messieurs, dit-il, toutes les fois qu'une question d'importance a été adoptée, elle a dut passer deux fois devant le peuple. Je suis persuadé que cette règle bizarre se constatera une fois encore. Souvenez-vous de

la jolie chanson de Jaques-Dalcrozes:

Dans la bonne terre
J'ai planté le grain.
Le bon Dieu, j'espère
Me le rendra bien...

Faisons ensemble, si vous le voulez bien, un gros trou dans le sol, enterrons-y le monopole. Comme dans la chanson, la neige tombera, les jours passeront, puis le grain germera. L'initiative nous donnera le blé nécessaire à la vie ».

## La Conférence de M. Evéquoz

« Vos applaudissements, auxquels je joins les miens témoignent du plaisir que vous avez éprouvé à entendre un orateur spirituel et éloquent. Laissez-moi espérer, néanmoins, que c'est à l'homme très sympathique et non point à ses thèses que vont tous vos bravos.» Telle est la première riposte de M. Evéquoz qui, sans hésiter, passe à l'attaque.

En vous recommandant l'initiative privée, M. Bolle faisait lui-même de l'étatisme, puisque son projet implique, malgré tout, l'intervention de l'Etat...

La question du blé remonte à la plus haute antiquité; vous en connaissez l'historique et vous savez comment les facilités de transports modifièrent le problème. On s'illusionna en pensant qu'on ne pourrait manquer de pain et, en 1914, l'on se trouva dans une situation angoissante. La Confédération possédait quelques milliers de vagons à disposition, de quoi vivre six semaines, et sans le secours des puissances nous crevions de faim. Des mesures sérieuses s'imposaient pour assurer la consommation du blé en Suisse, la nécessité d'un contrôle se fit sentir, ainsi naquit, en 1915, le monopole par voie des pleins pouvoirs. Il dure encore. Il semble, si tout devait aller comme M. Bolle le pense, qu'on aurait supprimé le monopole sitôt après la guerre. Ce ne fut pas le cas, personne n'osa jamais tenter l'aventure, car la question se montrait trop vitale pour qu'on n'y réfléchit pas à deux fois. C'est depuis 1920 seulement que des discussions s'élevèrent.

### La volte-face

Les adversaires ne comprennent pas la volte-face du Conseil fédéral. « Comment! s'écrient-ils, il y a deux ans, M. Schulthess prétendait que le monopole devait être rejeté, il en apportait les preuves et aujourd'hui c'est le contraire qu'il nous soutient avec la même ardeur? »

Oui! Et après? Les idées évoluent, il est permis à tout le monde de revenir sur une décision, de reconnaître loyalement que l'on s'était trompé. Si l'on s'arrête à la solution actuelle, c'est après avoir constaté que toutes les autres pêchaient par la base.

### Le vote du 5 décembre

Le 5 décembre, vous n'aurez pas à choisir entre le monopole et l'initiative, cette dernière n'entre pas en ligne de compte, mais vous aurez à vous prononcer pour ou contre le monopole. Quant à l'initiative, disons-le carrément, ce n'est pas autre chose qu'une arme de combat. D'avance elle est vouée à l'insuccès complet.

### Le but que l'on poursuit

En définitive, qu'est-ce que nous voulons?

1. La possibilité pour la Confédération de créer des réserves, soit au minimum 10,000 wagons qui fourniraient du pain pour environ trois mois.
2. Donner un encouragement aux agriculteurs, augmenter les surfaces emblavées;
3. Maintenir dans le pays l'industrie de la meunerie.

Le monopole ne peut assurer le pain à meilleur marché, du moins pour les premières années, mais de sérieux avantages compensent cet inconvénient. Examinons les trois points:

La Confédération doit acheter 10000 wagons de blé, au moins; qu'on le veuille ou non elle devient donc marchande. Comment, dès lors, vendrait-elle sa marchandise si le monopole d'importation n'existait pas? Nécessairement elle remettrait sur le marché les 10000 wagons qui occasionneraient une pression sur les prix. Qui payerait les pots cassés, qui? La Confédération, me répondrez-vous?

— Non! les importateurs! réplique M. Bolle.

La lutte devient serrée.

— Illusion, Monsieur! Passons au deuxième point. Il faut favoriser l'agriculture, c'est une nécessité que M. Bolle est le premier à reconnaître On a industrialisé la Suisse, l'élément agricole ne forme plus que le 27% de la population, la crise est grave. Nos paysans se sont voués trop spécialement à l'élevage du bétail, si l'on désire qu'ils s'en détachent un peu, des mesures s'imposent. Elles se sont montrées inefficaces, insinuent les adversaires; je soutiens, moi, que c'était naturel. Si la surface emblavée n'a pas été augmentée dans les proportions désirables, c'est parce que le monopole n'était pas encore stable. Votez-le et vous verrez l'agriculteur prendre confiance. Il faut l'intervention de l'Etat, malheureusement, c'est comme ça! Même en Angleterre, le libre-échangisme disparaît. L'on doit assurer aux producteurs la vente de leur marchandise à un prix rémunérateur. C'est ce que le monopole veut; grâce à lui le paysan pourra se livrer à sa culture en toute sécurité. De plus, ceux qui utilisent le blé pour eux et leur famille ne seront pas oubliés: 250,000 francs seront versés entre leurs mains par les cartes de mouture, dont 9,000 seront distribués en Valais. M. Bolle objecte qu'il s'agit ici du monopole passé et non du monopole présent. Mais le projet actuel est basé sur ces principes-là, les détails seuls seront établis par la suite. Nous en avons la garantie morale puisqu'on ne trouvera jamais une majorité pour supprimer ces avantages aux contrées montagneuses. La farine se livrera à un prix égal dans la Suisse entière, le prix du pain sera désormais stabilisé, la meunerie protégée, la spéculation évitée. Tout cela mérite bien quelques sacrifices.

### Des chiffres

Les réserves coûteront à la Confédération 2½ millions; les primes 6 millions; les primes de mouture 4 millions; au total 12½ millions.

4 millions seront supportés par la caisse fédérale et le reste par celle du monopole; 8½ millions seulement feront donc pression sur le prix du blé.

En outre, le monopole devra se suffire à lui-même, les prix de vente couvreront les prix d'achat. Si ce système se montre insuffisant rien n'empêchera de changer.

Le monopole est impopulaire, reconnaissons pourtant que celui-ci ne ressemble pas aux autres, il est très mitigé, c'est plutôt une coopérative composée de la Confédération, des cantons et des particuliers. Il existe depuis onze ans, il a rendu de grands services, même après la guerre et il a fallu la campagne d'aujourd'hui pour qu'on songe à l'anéantir.

### Examen de l'initiative

Or que promet la fameuse initiative? La liberté de commerce. Considérez, je vous prie que ses partisans envisagent l'intervention de la Confédération et qu'ils causent ainsi un premier accroc à cette liberté de commerce. Leur système des 6 vagons étrangers pour 1 vagon indigène est anticonstitutionnel, il n'est pas mentionné dans leur texte. L'initiative qui est une modification de l'article 31 n'en souffle mot? Pourquoi? Je vais vous le dire, M. Bolle: parce que vous n'êtes pas d'accord entre vous et vos amis. Votre solution est impossible, vous le savez mieux que personne, vous y tenez simplement pour mettre en échec la nôtre. Vous demandez une majoration de 1 fr. 40 pour le droit d'entrée sur les blés? Le peuple refusera cela, c'est évident. Voilà pourquoi vous ne parviendrez pas à vos fins. Votre initiative a deux vices essentiels plus un défaut considérable, jamais vous ne trouverez une majorité qui puisse la voter.

### Appel à la solidarité

Le monopole, au contraire, sera d'un grand secours à l'agriculture pour le présent et pour l'avenir. Nous avons intérêt à l'accepter avec les sacrifices qu'il comporte. C'est un appel à la solidarité que je vous fais.

### Match nul!

Les mêmes applaudissements enthousiastes qui ont salué la péroraison de l'orateur précédent saluent à présent celle de M. Evéquoz. M. Dufour accorde deux minutes supplémentaires à M. Bolle pour tenter un dernier assaut.

Deux minutes, quand on pourrait parler encore durant des heures! M. Bolle saute à la tribune: « Je serai bref, dit-il. Messieurs, je puis terminer sur le même ton que M. Evéquoz: c'est un appel à la solidarité que je vous fais. Il faut une aide à l'agriculture et c'est pour cela, précisément, que vous voterez contre le monopole et pour l'initiative. Nous ne voulons pas que l'Etat soit seul commerçant, mais qu'il ait la haute surveillance sur la question du blé. Voilà tout. Quant aux arguments de mon honorable contradicteur, soyez assurés que je pourrais les mettre en pièces, les pulvériser, les réduire à néant, si j'en avais le temps!... »

On a l'impression très nette, qu'en effet, M. Bolle recommencerait volontiers le combat. Mais on acquiert aussi la certitude que M. Evéquoz lui tiendrait tête, et les deux adversaires se retirent à égalité de points, après un match superbe dont le public se montre enthousiasmé. Ce fut la plus belle rencontre de la saison.

*A. M.*

## † M. Louis Jordan

Lundi a été enseveli à Sion, amèrement pleuré par sa jeune famille et vivement regretté par ses nombreux amis, un de nos concitoyens les plus attachés à notre sol valaisan: M. Louis Jordan. D'allures tranquilles et modestes, le défunt était de ces terriens silencieux, accomplissant leur tâche avec une passion d'autant plus profonde qu'ils la concentrent dans le meilleur d'eux-mêmes.

Né dans la banlieue de Chandoline, il y a à peine plus de 40 ans, Louis Jordan ne s'en était éloigné que pour venir, en Ville, suivre l'école primaire, faisant la route chaque jour, pour ne quitter que le moins possible les beaux ombrages de la maison paternelle. Tout petit déjà, il avait la passion de l'arbre et c'est avec une rare application qu'il suivit les cours de la Société d'Agriculture, où nos amis Spahr, Ehrardt et Antille ont enseigné avec tant de zèle et de dévouement. Malgré sa santé qui fut toujours délicate, on le voyait chaque printemps dans la bise et le vent, planter, greffer, tailler pour rendre les alentours de notre bonne Cité toujours plus jolis et plus prospères. On le trouvait alors, soit dans les Maragnenaz, les Champsecs ou les Iles et c'était d'agréables bouts de causette avec cet excellent arboriculteur, qui, sans quitter son échelle et sans manquer un coup de sécateur, vous disait de si gentilles choses sur ces pommiers et ces poiriers dont les soins faisaient tout son bonheur.

Louis Jordan était, en effet, arboriculteur dans l'âme et son métier il le portait non seulement dans ses mains habiles, mais dans tout son être et dans toutes ses pensées. Dans les expositions, il venait, son grand panier au bras, et il en sortait des trésors de beauté qui émerveillaient tous les connaisseurs. Alors un bon sourire l'illuminait tout entier et nous qui savions les peines qu'il s'était données, nous lui serrions affectueusement la main.

Ce brave Louis n'est plus, il n'a fait qu'entrevoir ici-bas les promesses des arbres qu'il a plantés si nombreux dans notre commune, mais il recevra là où il n'y a plus ni neige, ni frimas, la juste récompense d'une vie toute de bon et beau travail. Et nous ne l'oublierons pas, nous ses vieux amis, et aux jeunes nous citerons volontiers l'exemple de cet homme qui trouva toujours, dans les soins de la Terre, la plus belle et la plus douce des satisfactions.

Que sa famille en pleurs veuille bien croire à toute la sympathie et au fidèle souvenir des agriculteurs et spécialement des arboriculteurs sédunois.

*Henry Wuilloud.*

## Chronique Locale.

### FETE DE Ste-CECILE

Dimanche, 28 novembre, aura lieu la fête de Ste-Cécile. A cette occasion une manifestation est prévue à laquelle prendra part l'Harmonie municipale et les Sociétés chorales sédunoises. Les membres passifs sont cordialement invités et priés de s'inscrire pour le banquet, qui aura lieu à l'Hôtel de la Paix, auprès de M. Jules Perraudin, président de l'Harmonie.

A 10 h., les sociétés se réuniront devant le bâtiment des Postes pour se rendre à 10 h. 30 à l'office divin à l'église du collège. La cérémonie sera rehaussé de chants, exécutés par le « Chœur mixte de la Cathédrale » et la « Chorale Sédunoise ».

A 11 h. 30, concert devant l'Hôtel de Ville par l'Harmonie municipale (direction: M. J. Duriez), par le « Maennerchor » (direction: M. F. Hummel), par la « Chorale Sédunoise » (direction M. Georges Haenni).

Voici le programme de ce concert:

Harmonie municipale: Vers la Lumière, (Blankenburg); Philémon et Baucis (Gounod).

Maennerchor Harmonie: Heimat und Vaterland (J. Otto); I der Frömdi (B. Bösch).

Chorale Sédunoise: Salut, ô sol de la Patrie (Ch. Haenni); J'ai vu des monts les sommets (G. Doret).

Harmonie municipale: Vie d'Artiste, grande valse (Strauss); Scène 1re du Couronnement de la Muse (G. Charpentier).

### SOCIÉTÉ SÉDUNOISE D'AGRICULTURE

Voici, en complément de notre dernier article, les primes de 1re classe pour la section de la plaine: Ecole cantonal d'agriculture de Châteauneuf (hors concours); Rielle François, Hôpital de Sion, Furrer Joseph, Roch Ernest, Kuchler Maurice, Vve Tavernier Alphonse, Hugon Emile, Vve Emilie Clavien, Leuzinger Henri, Nigg Ferdinand, Clavien frères, Wenger Frantz, Proz Alexis, Wenger Henri, Varonnier Léon, Roch Eloi, Wirthner Louis, Maret François, Eschbach Adolphe.

Primes de IIme classe. — Maret Alexandre, Pfefferlé Joseph, Proz Joseph, Iten Joseph, Délitroz Jules, Jordan Louis, Vve Anthonioz Jean, Michlig Benoît, Orphelinat des garçons, Orphelinat des filles.

### UN GALA DE LA CHANSON FRANÇAISE

Une troupe dont les journaux disent le plus grand bien et qui a remporté d'éclatants succès à Genève, Delémont et Chaux-de-Fonds organise, pour dimanche prochain, à 14 h. 30 dans la salle du Casino de Sion, une matinée consacrée à l'Histoire de la Chanson française du Moyen-Age à nos jours. Le programme comprend plusieurs parties: Ballades et rondels, Refrains des petits soupers, Période révolutionnaire, Directoire, Empire, Restauration Au temps des lorettes, Epoque moderne.

Les chansons sont dites en costumes du temps et commentées par le fin diseur Harry-Marc. Ce spectacle peut être vu par tout le monde. Il a été donné par devant les Ecoles de jeunes filles de Delémont, et est recommandé notamment par le consul général de France à Genève.

La location est ouverte à Sion, au Bazar. Prix des places fr. 4.40, 3.30, tous droits compris. (Comm.)

### UN BAL

Le Foot-ball Club de Sion organise un bal au Grand Hôtel, pour le dimanche 28 novembre à 14 h. ½. Le groupe sportif de Sion a fixé le sien au 29 janvier.

## La campagne contre Grimm

Le comité qui a organisé la manifestation du 21 novembre à Fribourg a fait tenir à MM. Henri Calame, Walther Hoffmann, Minger et Aloys de Meuron, les présidents des groupes bourgeois aux Chambres, l'adresse suivante:

« Les cantons de Fribourg, de Neuchâtel, de Vaud, de Genève et du Valais, réunis en landsgemeinde le 21 novembre à Fribourg, adjurent les représentants des partis nationaux d'écouter la voix de l'honneur et de la raison, de faire l'union sacrée et de ne pas déshonorer la Suisse en portant à la présidence de la plus haute assemblée du pays le révolutionnaire Grimm, traître à la patrie ».

Pour le canton de Fribourg: Meyer, Diesbach. — Pour le canton de Vaud: Spiro, Rochat. — Pour le canton de Neuchâtel: Bourquin, Wilhelm. — Pour le canton de Genève: Rilliet, Maunoir. — Pour le canton du Valais: de Rivaz, Albert de Torrenté.

### LA CHAPELLE DE Ste-THÉRESE DE L'ENFANT JÉSUS A EPINASSEY

La si gracieuse chapelle de notre grande sainte, la petite Thérèse de l'Enfant Jésus, se pare peu à peu; le décor automnal dont se revêt la nature en ces jours, semble être entré dans ce vénéré sanctuaire d'Epinassey: les vitraux sont arrivés et versent une douce lumière coloriée à travers la nef et le chœur; c'est le sourire de l'art qui se mêle à celui de Ste-Thérèse. Ainsi la chapelle aura bientôt acquis tout le perfectionnement qui lui convient. Mais une grosse dette pèse encore sur elle. Elle ose donc faire un chaleureux appel à la générosité de ses chers bienfaiteurs et bienfaitrices; encore un petit sacrifice de la part de chacun, et l'œuvre, si bien commencée sera achevée. (Comm.)

### VIGNES RECONSITUÉES

Deux lignes étant tombées dans cet article, nous en rétablissons le texte:

« Les fraudes formidables commises dans le commerce des Scories Thomas et que l'Etablissement fédéral de chimie agricole de Lausanne a très justement relevées ces jours derniers, nous obligent à être très prudents dans l'emploi de cet engrais, qu'on ne saurait plus, malgré ses hautes qualités pour d'autres cultures, utiliser sans analyse de contrôle préalable ».

Extrait d'env. 1000 attestations
Bienfaisant durant la maladie
votre surrogat de café-mélange moka! Nous l'aimons beaucoup et nous ne buvons plus d'autre café.
Virgo
Mme H., à E.
Prix en mag.: VIRGO 1,50, SYKOS 0,50, NAGO, Olten

de SEPIBUS Frères
Tél. 272 - SION - Tél. 272
Colin, Cabillaud, Perches, Merlan
Dattes - Oranges - Mandarines
Bananes
Vacherins - Saucisses au foie
Huile spéciale
pour salade et mayonnaise

### CHANGE A VUE

| | Demande | offre |
|---|---|---|
| | 24 novembre | |
| Paris | 17,90 | 18,10 |
| Berlin | 123.— | 123,50 |
| Milan | 21,65 | 21,85 |
| Londres | 25,10 | 25,20 |
| Bruxelles | 72,05 | 72,45 |
| New-York | 5,16 | 5,20 |

Vous avez des vertiges, ils passeront si vous prenez un verre de SUZE

Feuilleton du « *Journal et Feuille d'Avis du Valais* » No 38

# L'affaire Jomini

*par HENRI JAGOT*

Il lui parut que l'histoire du poignard malais, la romanesque intervention d'un pouvoir irrésistible de la jeune veuve sur l'innocent Emmanuel, la participation de ce pauvre garçon au meurtre, et, conséquemment, l'effroyable culpabilité de Mme Jomini étaient des choses qui ne pouvaient être retenues. Ce qui pouvait l'être, en revanche, c'était le caractère perfide de Mlle Morfontaine, le désir de nuire auquel avait cédé cette dernière. Effet d'une haine secrète, à moins...

Ici, M. de la Courcelle interrompit sa méditation. Oui ou non, la caissière croyait-elle ou ne croyait-elle pas à la complicité de Marguerite-Marie dans le crime? Non! Elle n'y croyait pas! Elle ne pouvait pas y croire! Eh bien! si, contrairement à ce qu'il supposait, il ne s'agissait pas d'une vengeance, d'une haine déterminée par des causes qui demeuraient à éclaircir, pourquoi Mlle Mortontaine avait-elle agi ainsi?

Alors, comme c'était inévitable, une question se posa à l'esprit du juge. Avait-elle un intérêt, cette fille aux lèvres serrées, à détourner les soupçons? Elle-même était-elle étrangère à la tragédie? Avait-elle à se sauver? Voulait-elle sauver quelqu'un?

— Je la verrai demain, se dit M. de la Courcelle, et je l'interrogerai de si près que, si elle cache un secret, je saurai bien le lui arracher. Là est peut-être le nœud de l'affaire, la clef du mystère. Nous verrons bien.

Ceci acheva de ramener le calme dans son esprit. Revenu chez lui, il fit gaîment honneur au repas de la vieille gardienne qui se désolait de n'avoir rien de mieux à lui offrir, répétant vingt fois:

— Ah! si monsieur m'avait prévenue.

— Ma bonne Eudoxie, répondit en riant M. de la Courcelle, je ne pouvais pas vous prévenir. Je me suis décidé que ce matin, à venir ici.

De nouveau, ayant bu à petits coups, en amateur et en gourmet, un fin café préparé avec art, il fit le tour du propriétaire, visita les diverses pièces de la maison, se rendant compte des réparations à exécuter, stationnant dans la bibliothèque qu'il formait peu à peu en ce lieu destiné à sa future retraite, et ceci le conduisit à l'instant du départ. A cinq heures, il traversait la cour de la gare de l'Est. Vingt minutes plus tard, il pénétrait dans son cabinet où, à sa vive surprise il trouva M. Mitoulois fort absorbé, en apparence, dans l'examen d'un dossier.

— Vous êtes bien courageux, Mitoulois! lui dit-il gaîment. Puisque j'étais absent, vous auriez pu partir plus tôt. Je ne vous l'aurais pas reproché.

— Merci, monsieur le juge, répondit le greffier, mais je n'étais pas fâché de mettre un peu d'ordre dans mes paperasses.

D'ordinaire, M. Mitoulois ne manquait jamais à ses devoirs envers la vérité; mais pour une fois, il avait menti sans rougir, car l'envie de mettre de l'ordre dans ses paperasses était étrangère à sa présence.

Ce qui l'avait retenu, ce qui l'avait décidé à attendre jusqu'au dernier moment la venue possible du juge d'instruction qui, lorsqu'il s'absentait ainsi, ce qui lui arrivait rarement, ne manquait guère de passer à son cabinet, c'était la présence, sur le bureau de M. de la Courcelle, d'une lettre arrivée le matin, et qui excitait violemment sa curiosité.

Elle n'avait rien de particulier, cette enveloppe blanche; mais, dès qu'il l'avait vue, en arrivant, M. Mitoulois avait été comme hypnotisé par elle, et aussi souvent qu'il avait eu, dans le cours de la journée, à frôler le bureau de M. de la Courcelle, il s'était arrêté pour la regarder, la prenant, l'examinant de près, la soupçonnant de cacher un mystère.

Il arrivait fréquemment que le juge recevait des lettres dont l'adresse était ainsi écrite à la machine. Ce n'était donc pas ce fait, ordinaire en soi, qui provoquait la curiosité du greffier. En réalité, M. Mitoulois n'aurait pas su expliquer pour quelles raisons il tournait et retournait l'enveloppe blanche entre ses doigts. Jamais il n'avait été aussi fortement tenté d'ouvrir une lettre. Mais celle-ci, c'était sacré, et avec un soupir, il la rejetait parmi les autres.

— C'est idiot, avait-il murmuré, quelques secondes avant l'arrivée de M. de la Courcelle. Oh! c'est idiot de supposer qu'il s'agit là dedans de cette maudite affaire Jomini, où nous pataugeons d'une manière si lamentable, et pourtant, malgré moi, j'y reviens toujours. C'est très simple, mon bonhomme; tu n'as qu'à attendre. Si ton patron vient, tu sauras à quoi t'en tenir.

M. de la Courcelle, selon sa coutume, dépouilla sans hâte son courrier. La lettre que lorgnait Mitoulois était sur les autres. Le juge la mit de côté pour ouvrir celles qui lui semblaient venir d'une source connue. Il en relut deux fois plusieurs. Derrière son bureau, tout en feignant d'être absorbé par sa besogne de classement, le greffier enrageait de voir que M. de la Courcelle n'en finissait pas, qu'il ne revenait pas à cette lettre agaçante.

Enfin, le magistrat la prit; mais, se tournant vers son greffier, il lui dit:

— Je n'ai pas besoin de vous, Mitoulois. Vous pouvez partir, mon ami.

— Merci, monsieur, répondit le digne homme. Je vais avoir terminé dans cinq minutes.

— D'une main indifférente, M. de la Courcelle déchira l'enveloppe, déplia le papier qu'elle contenait, vit que c'était une lettre sans signature, lut les premières lignes et poussa une exclamation.

— Ah! par exemple, Mitoulois! fit-il avec émotion, voici qui est inouï... Je ne me serais pas attendu à une chose pareille!... Ecoutez!... Nous allons enfin y voir clair, dans l'affaire Jomini!... Ecoutez... Et vous allez reconnaître avec moi que les apparences sont trompeuses, et qu'une âme odieuse peut se cacher sous les dehors les plus séduisants.

Ayant ainsi parlé, tout en secouant la lettre qu'il montrait à Mitoulois, M. de la Courcelle lut à haute voix:

« Monsieur le juge d'instruction,

« Dans l'intérêt de la justice, et pour qu'un abominable crime ne demeure pas impuni, une personne qui, pour des motifs graves, ne saurait se nommer, croit devoir vous signaler ces faits dont l'extrême importance ne vous échappera pas.

« L'opinion publique est convaincue que Mme Jomini n'est pas étrangère à la mort de son mari. Je sais que vous ne tenez point compte de cette opinion qui peut se tromper; mais, dans le cas présent, elle ne se trompe certainement pas.

« Interrogée par vous, Mme Jomini ne saurait nier, en effet, qu'à plusieurs reprises, elle a rencontré sur la place Saint-Sulpice, un individu assez jeune, de mine suspecte, avec qui elle a causé longuement, paraissant lui faire une proposition que cet inconnu repoussait.

« Cependant, il a fini par consentir, et, dans une dernière entrevue, qui se place peu de jours avant l'assassinat de M. Jomini, la femme de ce dernier a remis à ce jeune homme une somme en billets de banque. Ceci a été vu et le témoin de cette scène singulière a pu entendre Mme Jomini promettre que la somme serait complétée « après ». C'est le mot qu'elle a employé.

« Après quoi?... Si l'on considère que la mort de M. Jomini a suivi de près le second rendez-vous de la place Saint-Sulpice et la remise d'une forte somme, bien des choses s'expliquent, notamment l'entrée et la sortie mystérieuses de l'assassin; ainsi que le vol qui a accompagné le crime... »

— Eh bien! questionna le magistrat, que dites-vous de cela, Mitoulois?

Le greffier était à ce point abasourdi qu'il fut une minute sans trouver une parole.

— Ma foi, monsieur le juge, dit-il enfin, voici cette pauvre femme dans une situation difficile... Il faudra un vrai miracle pour la tirer de là!

M. de la Courcelle fut suffoqué.

— Comment! se récria-t-il, après une pareille lettre...

— Anonyme! observa M. Mitoulois.

— Qu'importe?... Ses précisions ne peuvent être mises en doute!... On n'invente pas de semblables détails... Nous n'avons pas à nous inquiéter de l'auteur de la dénonciation... Nous n'avons qu'à nous assurer de l'exactitude des faits... Les croyez-vous imaginaires?

(A suivre)

La
**Boucherie Chevaline Mariéthoz**
à Vevey
expédie:
Bouilli 1er choix, le kg. fr. 1.30
Rôti sans charge et sans os 2,40
Viande désos. pr. charcut. 1,80
**Saucissons 1er choix** 2,50
— Téléphone 9,82 —

Pour les mains sales, prenez du
**Krisit**
HENKEL & Cie. S. A. BÂLE.

**Achetez et faites réparer à temps vos lits**
Travail soigné. Prix défiant toute concurrence. S'adresser à Edouard Théodoloz, derrière le café de la Dent-Blanche, rue du Rhône. Se recommande.

**Dames**
**Retards**, Conseils discrets par **Casa Dara, Rive 430, Genève.**

*N'attendez pas!!*

*au dernier moment pour commander vos enveloppes, têtes de lettres, factures, cartes, etc., qui sont livrées promptement et aux plus bas prix par l'*

*Imprimerie Gessler, Sion*

Les Mystères de la Nature

**Guide pratique agricole**

Ce guide a été écrit spécialement pour **l'agriculteur valaisan.**

C'est le résumé de 15 ans d'études et d'expériences.

Chacun voudra posséder cet ouvrage conçu dans le but de généraliser les connaissances agricoles.

**En vente à l'Imprimerie Gessler et bureau de l'Hôtel du Cerf, à Sion**

Mise en vente du
**Messager Boiteux**
de BERNE et VEVEY
pour 1927, 220me année **Prix: 60 centimes**

## Notes d'histoire.

### A PROPOS DES « NOTES D'HISTOIRE »

Les « Notes d'histoire » veulent, avant tout, être exactes. Aussi force nous est de revenir sur les « rectifications » parues à la suite du très intéressant récit de l'incendie de 1788, dans le No 130 du 13 crt. Tout d'abord, relevons que ce n'est point dans le No du 30 novembre, mais bien dans celui du 30 octobre que se sont glissées les erreurs de dates corrigées, mais en partie seulement.

La bataille de la Planta, qu'a précédé l'incendie, par les Savoyards alliés de Charles le Téméraire, de la partie ouest de la ville, s'est livrée le 13 et non pas le 3 novembre 1475. Au reste, la grande cloche de la cathédrale s'est chargée, le soir du 12, de mettre les choses au point.

Lors du siège, suivi de la prise et de la mise à sac de la ville de Sion, par les troupes d'Amédée VII de Savoie, dit le Rouge, en août 1384, non seulement l'attitude de la garnison fut héroïque, mais aussi celle des « Sédunoises ». Les chroniques de Savoie nous racontent, en effet, que ces dernières n'étaient pas les moins enthousiastes pour la défense de la cité, jetant du haut des remparts « multitude d'eaue bouillant et fagots expris et embrasés de fuec, chaux visve, cendre et poudres ».

Enfin, le témoin oculaire dont le récit est conservé dans les archives de la famille Christophe de Courten se trompe, à moins, ce qui est plus probable, qu'il ne s'agisse que d'une erreur de copie, en fixant au 24 mai 1787 la date du grand incendie dont le chef-lieu, et avec lui le canton tout entier, a si cruellement souffert par la disparition irrémédiable d'œuvres d'art, de monuments et de documents historiques. Ce triste événement s'est produit le 24 mai *1788*, comme le dit, au reste, la relation de M. P. de Rivaz. (V. le Dr Schiner, contemporain, dans sa « Description du Département du Simplon », Sion, chez Ant. Advocat, Imprimeur de la Préfecture du Département, 1812). *Cn.*

## Choses et autres

### LES BLEUS

J'ai croisé, sur le chemin, les conscrits de la classe. En troupe rangée, quatre par quatre, le paysan près du bourgeois, la blouse coudoyant la veste, ils s'en allaient vers la caserne.

C'est l'heure triste pour cette jeunesse. Chacun laisse derrière soi un peu de son âme et s'inquiète de l'existence inconnue qui va commencer. Que ce douloureux matin ressemble peu aux joyeuses journées de la revision!

Ah! ces premières heures de la vie militaire!

Rien que de s'en souvenir, un frisson vous traverse encore. Le voyage, durant lequel on fait tapage pour étourdir son chagrin, la traversée de la petite ville encore endormie, déserte et grise, l'arrivée à la caserne et l'alignement dans la cour où des anciens, la pipe aux dents, soulignent de quolibets votre gaucherie, vos maladresses... A des années de distance, tout cela repasse devant vos yeux, nettement, comme si c'était d'hier. Le sergent est de mauvaise humeur, ronchonne et réclame le silence. Puis l'appel commence; la voix sèche, impérieuse, appelle les noms et l'on répond: « Présent!... P'sent!... sent!.... »

On est distrait malgré soi et on louche vers les grands bâtiments froids troués de mille fenêtres en se demandant quel avenir, heur ou malheur, ils vous réservent et, mélancoliquement, la pensée s'envole très loin vers la maison paternelle, si chaude et si douce....

— Qu'est-ce que vous attendez, là-bas? Allons! par le flanc droit, marche!....

Voilà le bureau où les fourriers remuent des paperasses et interrogent:

— Votre nom?... Savez-vous nager?.. Montez-vous à cheval?... Votre profession?.. Etudiant en droit?... »

Et l'adjudant qui pense à autre chose, répète: « Licencié en droit » et ajoute: « Savez-vous écrire? » C'est la première note gaie de la matinée.

Maintenant, une cavalcade de troupeau, par les escaliers et les couloirs, jusqu'au magasin, où de nouveau l'on s'aligne:

— Voyons! plus vite que ça, déshabillez-vous et faites un paquet de vos frusques!

On se hâte, on s'empêtre, on grelotte et le sergent vous houspille de plus belle. Puis, on vous chausse de souliers trop grands, on vous habille d'une veste trop courte, d'un pantalon trop large et d'un képi trop étroit et voilà un troupier tout neuf.

Pauvre troupier, ce n'est point qu'il soit joli et séduisant sous ce costume qui bâille d'ici et vire de là, mais il ne pense guère à cela. L'équipement qu'on lui empile sur les bras le gêne bien trop. Pantalon neuf et veste neuve, deux capotes, des bretelles, un sac, un ceinturon, les cartouchières, un bidon, une musette, trois mouchoirs, trois chemises, deux serviettes, deux bourgerons et deux pantalons de toile, deux ceintures de flanelle, le sac à brosses. C'est tout, et c'est heureux, car la pyramide ne tient que par miracle.

Alors, c'est le défilé vers la chambrée où déjà quelque ancien vous guette:

— Pas par là, mon bleu, c'est ici chez toi!

Et, de fait, sur un lit, dans cette salle grise qui vous rappelle le dortoir du collège, une pancarte s'étale qui porte, en belle ronde moulée par le fourrier, votre nom.

Ce fait, il vous reste à le faire le plus soigneusement possible, car le caporal ou le brigadier veille, puis c'est l'astiquage, le coup de brosse final et, après le petit discours d'usage du capitaine, parfois banal, souvent ému, l'heure du repos arrive. Pour ce jour-là, le travail est fini.

La soupe sonne, les lampes s'allument, les anciens mettent les bleus à l'aise et les font causer.

Dire qu'ils ne raillent pas un peu, les anciens, qu'ils ne font pas aussi les « farauds » pour épater leurs bleus serait mentir, mais ils sont bons garçons tout de même et déjà ils esquissent les projets de monumentales « vadrouilles », capables de prouver aux nouveaux que la vie militaire est moins triste qu'il ne semble. D'ailleurs, la cantine est là pour cimenter ces affections naissantes et c'est dans un déluge de cidre doux ou de vin du pays, de champoreau ou de vieux marc que se noie définitivement le chagrin des premières heures.

Et, quand la nuit venue, les feux s'éteignent à la sonnerie, le caporal a dit comme ça:

Teignez chandelles
Pour pas mett'feu paillasse à vous!

quand le nouveau soldat s'endort à côté du troupier de la classe, l'inquiétude, l'effroi du matin n'est plus qu'un mauvais souvenir. La grande famille compte un enfant de plus.

Georges Rocher.

### DU COMMERCE DES MEDICAMENTS

(De la Cour supérieure de Zurich)

Sous ce titre, il a paru dans le No 1677 de la « Neue Zurcher Zeitung » un article qui contient plusieurs inexactitudes contre lesquelles nous devons protester, d'autant plus qu'il a paru en résumé encore dans d'autres journaux. L'article en question rapporte au sujet d'un cas « d'homicide par imprudence commis par un médecin ». Suivant compte-rendu, le docteur en question aurait transgressé les prescriptions de la loi médicale zurichoise § 14, article c, selon lequel les médecins, préparant eux-mêmes les médicaments sont tenus à se procurer les médicaments n'appartenant pas aux médecines simples et du pays ou qui ne sont pas préparées selon l'art par eux-mêmes, par l'entremise d'une pharmacie publique du canton. Le médecin aurait commandé chez un « droguiste médicinal » 1 kg. d'huile de foie de morue phosphorée sans stipuler la teneur voulue. Le « droguiste » aurait acheté cette préparation d'une fabrique de produits chimiques dans le canton d'Argovie. Le médecin aurait cru qu'il s'agissait d'un produit prêt à l'usage et non d'une préparation toxique et léthifère de très forte teneur. Il aurait délivré le produit tel quel au patient qui en est mort ensuite.

Contrairement à ce qui précède nous constatons que dans la « législation zurichoise il n'existe pas de « droguistes médicinaux ». C'est une désignation absolument erronée. Il n'y a que des pharmaciens et des droguistes. « Le fournisseur du médecin n'était cependant ni pharmacien ni droguiste, mais une maison de gros d'articles de pansements et sanitaires ». Il va de soi que ce grossiste qui n'a d'ailleurs pas manqué à la loi pénale, de sorte que l'enquête n'a pas été poursuivie, n'est pas non plus membre de la Société Suisse des droguistes, car seuls des droguistes professionnels qui peuvent faire preuve d'une instruction y relative peuvent en devenir des sociétaires.

Le rapport, dont nous avons fait mention à plusieurs reprises, pourrait, surtout par sa conclusion finale, éveiller l'impression qu'il s'agit d'une affaire touchant « la droguerie » et que la législation par rapport à cette dernière, devrait dans l'intérêt de la santé publique, être tenue plus sévèrement. Ceci est cependant une méconnaissance des faits. Ce sont les « prescriptions pour les médecins préparant eux-mêmes les médicaments » qui ont donné lieu à cet incident déplorable et que le docteur en question avait transgressé. Ce n'est qu'en des cas tout spéciaux où le droguiste a le droit de vendre des toxiques forts. « Une telle prescription quelconque n'a pas été violée dans le cas concret ». Les conclusions finales du dit rapport sont donc, tant qu'elles touchent la droguerie, fausses.

La Société Suisse des Droguistes a d'ailleurs toujours et de tout temps soutenu la modernisation de la législation médicale, surtout pour ce qui concerne le commerce des poisons et médicaments. Pour cette raison, elle a toujours été en faveur de la motion bien connue de M. Schaer qui a exigé un réglement fédéral de cette matière. (Comm.)

Société Suisse des Droguistes
Secrétariat central:
Dr Walter Wellauer, avocat.

### EN FRANCE, LE CORPS ENSEIGNANT PRIMAIRE EST SOUS LA COUPE SOCIALISTE

Voici quelques renseignements sur la composition actuelle du personnel de l'enseignement primaire. Ces notes sont empruntées à la très sérieuse revue « L'Educateur français »:

Le personnel de l'enseignement primaire, en France, comprend pour le moment:

Un directeur général, 16 inspectrices ou inspecteurs généraux, 93 inspecteurs d'Académie, 75 directeurs et 75 directrices d'écoles normales, 437 inspecteurs et inspectrices primaires, 120,314 instituteurs et institutrices.

Sur les 120,314 instituteurs et institutrices, près de 85,000 sont adhérents du Syndicat Glay, affilié à la C.G.T.; 18,000 sont inscrits à la Fédération unitaire et communiste; un millier sont à tendances anarchistes.

Le reste, une quinzaine de mille, se contentent d'être instituteurs.

Parmi les inspecteurs et inspectrices primaires, 400 ont été nommés par le Fr.·. Lapie, ex-directeur général, et nonnent leurs faveurs aux instituteurs syndicalistes. Sur les 37 autres, pas un n'oserait prendre parti contre les idées dites avancées, parce que ce sont les seules qui assurent l'avancement.

En ce qui concerne les Inspecteurs d'Académie, dit « L'Instituteur français », nous n'en connaissons que neuf qui soient restés jaloux de leur autorité. Les 84 autres, fidèles interprètes de la pensée ministérielle, ne parlent et n'agissent que par les syndicats.

Enfin, notons que les Conseils départementaux, récemment élus, comptent actuellement 326 cégétistes et 23 communistes, sur un total de 358 délégués.

## La Basse-Cour

### Soignez les peaux de lapins

C'est justement à ce moment de l'année qu'il convient de rappeler aux éleveurs de lapins tout le parti qu'ils peuvent — qu'ils doivent même — tirer des peaux de tous les sujets qu'ils sacrifient. On l'a souvent dit et redit: une peau de lapin, prise au bon moment, préparée avec quelques soins, peut parfaitement constituer une fourrure dont il serait ridicule de faire fi. Elle vaut, dirai-je, dans bien des cas, presque autant que la chair de l'animal.

Si l'éleveur veut retirer le plus de profit possible des peaux de lapins, il doit quand même tenir compte de plusieurs facteurs que je vais essayer de résumer en quelques lignes. Les animaux à fourrures ont, généralement et presque tous, deux mues chaque année: l'une au printemps (d'avril à juin), l'autre en automne (de septembre à novembre). La première est de beaucoup moins conséquente que la seconde, celle-ci étant, pour ainsi dire, totale et complète. Pendant ces deux périodes de mue, la fourrure ne se présente pas bien: la peau est tachée, le poil n'est pas solide. Les objets qui sont confectionnés avec la fourrure d'un animal en mue sont toujours d'une qualité plus que douteuse. Inutile, dans ce cas, de pouvoir tirer un bon parti des peaux de lapins; dans ce moment-là, elles n'ont que fort peu de valeur... comme fourrures, s'entend.

Entre la première mue de l'animal et la seconde, c'est-à-dire en été, le poil est de nouveau solidement attaché ou enraciné à la peau. Mais il est peu fourni, presque plus grossier, car la bête n'a pas besoin, pendant la belle saison, d'un vêtement chaud. Ce n'est donc pas non plus dans cette période que la fourrure aura toutes ses qualités. Mais, depuis le mois de novembre et pendant tout l'hiver, les peaux des animaux à fourrure ont toute leur valeur: le poil est chaud, fin, soyeux, bien serré et bien solide. Il est luisant, très brillant et d'une teinte parfaitement déterminée.

C'est alors qu'il faut savoir tirer tout le parti possible des peaux de lapins, et l'on reste surpris de constater combien peu de personnes en profitent. Tel ne serait pas le cas si tous ceux qui possèdent des lapins savaient chamoiser les peaux des sujets qu'ils sacrifient. C'est par le chamoisage immédiat, c'est-à-dire au moment même où la bête est tuée, qu'on donne à la fourrure toute sa valeur. Que personne ne croie, d'autre part, que chamoiser est difficile, compliqué ou désagréable. La dépense pour chaque peau est dérisoire et l'on emploie aucun autre outillage que celui que toutes les ménagères possèdent pour leurs travaux usuels.

Faut-il rappeler aussi que l'art d'imiter les fourrures rares et chères, est devenu une véritable industrie. Les résultats auxquels on est parvenu sont réellement merveilleux. Ecoutez, par exemple, quelques-unes de ces opérations: Avec des peaux de lapins auxquelles on a rasé le poil, on imite la martre, la zibeline, le renard. Les fourrures de lapins gris-fer servent à imiter parfaitement l'opposum. Par des procédés de teinture, donc en appliquant des matières colorantes, on a produit de véritables miracles et des peaux de lapins sont devenues de la loutre ou de l'hermine! L'imitation est si complète, si parfaite, qu'on s'y trompe toujours. L'éleveur de lapins doit savoir profiter de tout cela pour en retirer sa juste part de bénéfice. Jusqu'à ce jour, il n'a eu que la peine. Il faut qu'il se débrouille pour avoir aussi une récompense.

## Nous avons reçu...

LA PATRIE SUISSE

Encore un intéressant numéro (17 novembre) avec trente belles illustrations: d'excellents portraits d'Edouard Naville, le savant égyptologue, et de Eugène Le Grand Roy, le savant astronome et physicien; les statues du « Semeur » et du « Soldat suisse », d'Ernest Dürig, brisées par la main rude de la police bernoise; les manœuvres de la brigade 1 renforcée, de jolies vues de l'Oberland bernois, une excellente reproduction de la célèbre « Madone », de Hans Holbein, du musée de Soleure, dont un collectionner américain aurait récemment offert six millions de francs; la nouvelle Infirmerie du Pays d'En-haut vaudois, inaugurée le 10 octobre; Notre-Dame de la Pierre, qui vient d'être promue au rang de basilique; dix gravures consacrées au récent concours hippique international de Genève; les forestiers et les bûcherons de la grande et belle forêt de Fermens près d'Apples. C'est un miroir fidèle de notre vie nationale de ces derniers jours. A. M.